



Déclaration CFDT-VNF à la réunion DS/DG du 7 Février 2019

Mesdames et Messieurs de la Direction, Cher(e)s Collègues,

Pour la première réunion des délégués syndicaux avec la direction générale qui suit les élections professionnelles, vous avez acté une nouvelle méthodologie. Celle-ci prévoit que désormais toutes les organisations syndicales sont invitées à transmettre la liste des sujets qu'elles souhaitent évoquer en réunion une dizaine de jours avant celle-ci.

La CFDT-VNF a pris acte de cette nouvelle organisation et vous a transmis les questions pour lesquelles elle espère obtenir des réponses. En effet, votre démarche n'a de sens qu'à partir du moment où elle permet un meilleur dialogue social qui évite la redondance stérile des sujets de mois en mois comme nous avons pu le vivre pendant le mandat précédent.

Outre ces questions transmises, la CFDT-VNF s'inquiète des alertes qui lui parviennent d'ores et déjà de certaines DT portant sur le fait, qu'en ce début d'année, les plafonds d'emplois ETPT seraient déjà atteints. Aucun recrutement ne serait possible y compris celui de CDD de remplacement dans le cadre d'absence de longue durée. Nous avons déjà connu cette situation en 2018, en effet des freins ont été mis toute l'année générant des difficultés dans certains services et, sur le dernier trimestre, une course effrénée aux recrutements afin de remplir le plafond d'ETP. Ce fonctionnement n'est plus possible et amplifie encore les effets dévastateurs des baisses annuelles d'effectifs dans une pure logique comptable faisant fi de toute approche humaine des personnels. D'ailleurs, sur ce point nous souhaiterions connaître les résultats du dialogue de gestion 2019 et la répartition des baisses d'effectifs par DT.

Vous le savez, la loi LOM est en cours d'examen et la CFDT-VNF compte bien prendre une part active en étant force de propositions lors des débats à venir et par le biais d'amendements portant l'intérêt de VNF et de son personnel. Nous souhaiterions là aussi connaître votre position sur celle-ci.

Concernant la situation des OPA, la gestion des salariés de ce corps devient impossible.

Le moratoire sur le recrutement étant une fois de plus prolongé, voire entériné de façon définitive, seule la révision du statut et la refonte de l'ensemble de la grille salariale sont désormais possibles pour ce corps.

La CFDT a obtenu qu'au moins la mobilité soit assouplie pour ce corps en leur permettant de postuler sur des postes en dehors du statut d'OPA. Pour autant, la note du 9 juillet 2018 relative à la mobilité des OPA au sein des services du MTES et

MCT exclue les établissements publics de cette possibilité. Elle condamne de fait les OPA de VNF à rester sur leur poste et sans évolution de carrière possible.

N'oublions pas que les mainteneurs de droit privé, embauchés pendant le moratoire sont dans la même situation. Ce que nous avons déjà dénoncé à de nombreuses reprises.

Autre difficulté pour les OPA, les départs en retraite massifs et prévisibles accentués par l'absence de recrutement vont réduire les enveloppes de promotions. Nous vous demandons à ce stade de garantir que celles-ci restent, à minima, à l'identique. Pour l'EPA VNF, la nécessité impérieuse de se réorganiser est corrélée à l'avancement de ce dossier dont la gestion catastrophique plonge les personnels dans le désarroi pour leur avenir professionnel.

La solution actuelle de reprendre, faute de mieux, le recrutement de CDD de droit public pour des périodes de 3 ans renouvelables une fois n'est pas acceptable. Nous vous demandons là aussi d'activer les leviers nécessaires pour permettre une solution durable tant en terme de recrutement que de déroulement de carrière pour nos agents OPA et nos mainteneurs de droit privé. Nous rappelons également notre demande de la mise en place d'une reconnaissance de cette catégorie de personnel sur l'année 2019 celle-ci n'ayant jamais été gratifiée depuis la mise en place de l'EPA.

Enfin, vous nous avez transmis trois dates de négociation portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. C'est un chantier auquel la CFDT-VNF est très attachée et il convient dès maintenant que la direction se mette en adéquation avec les sujets qu'elle porte. En effet, un point particulier nous semble en incohérence et nous souhaitons dès maintenant vous alerter. Vous prévoyez la première CAP Locale VNF des Adjointes Administratives des Administrations de l'Etat le mercredi 13 mars. Nous vous rappelons que ce corps est composé de 82,24% de femmes et que le mercredi est la journée la plus sollicitée dans le cadre des temps partiels pour les mères de famille. Pour garantir la mixité et la participation de la totalité des élues, ce paramètre doit être pris en compte et ce jour neutralisé pour la tenue de cette CAP. D'ailleurs, vu le faible nombre de CAP et le nombre limité de participants, nous vous invitons à concerter le choix des dates et à ne pas mener cet exercice unilatéralement.

Les délégués syndicaux de la CFDT-VNF.



N'HÉSITEZ PLUS !

CONTACTEZ-NOUS !

Par mail : cfdt@vnf.fr
Par téléphone : 06 07 69 30 65
Sur notre site web : www.elections-cfdtvnf.fr